

Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 octobre 2023: «Rue du Midi – refus de changement de nom».

3 janvier 2024

A. Rapport de majorité de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 octobre 2023. Elle a été traitée sous la présidence de M. Didier Lyon les 6 et 20 novembre 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Maude Jaunin, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 novembre 2023

Audition de M^{mes} Christine Courvoisier, Sylvia Graa, Nicole Hausser, Mary-Claire Jaquet, Grazia Sicard, Mounah Udin, Diana Yol et de MM. Daniel Jaquet, Dimitri Jaquet, Pascal Gauthey, Jimmy Roura et Vincent Windels, pétitionnaires et habitantes et habitants de la nouvelle rue Julia-Chamorel (anciennement rue du Midi)

Pour débiter, M. Gauthey, patron du magasin «Les Vents du Midi», prend la parole. Le refus de changer de nom découle du fait que la rue a toujours porté ce nom-là, qui est neutre, de sorte qu'il n'y a pas de raison particulière à le changer. En tant que patron d'un magasin portant le nom de la rue, ce changement est désagréable selon lui, d'autant plus que les habitant-e-s n'ont pas été consulté-e-s, bien qu'il leur ait été indiqué que cela aurait dû être le cas. Le refus ne porte pas sur le changement au bénéfice d'un nom de femme, mais sur le fait que la modification n'a pas de sens dans le quartier des Grottes.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite connaître l'emplacement de cette rue.

M. Gauthey explique que la rue du Midi monte depuis la rue des Grottes sur la rue Louis-Favre.

La même commissaire s'enquiert du nombre d'habitant-e-s de la rue.

M. Windels répond que la rue abrite environ 120 adultes. La pétition a récolté 94 signatures. Le pétitionnaire confirme que les habitant-e-s n'ont pas été consulté-e-s lors de cette démarche.

La commissaire poursuit et demande comment les pétitionnaires ont eu écho du changement.

M^{me} Hausser explique que les habitant-e-s ont reçu un courrier les avertissant que la rue allait changer de nom. Une première pétition a été lancée pour communiquer le désaccord général, à laquelle il n'a jamais été donné suite. Quelques mois plus tard, ils ont été informés que les plaques de la rue changeraient en août 2023. M. Windels indique que l'expéditeur du courrier en question est M. Alfonso Gomez, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif en charge de l'Agenda 21.

La même commissaire poursuit et demande le nom actuel de la rue.

M^{me} Hausser ne répond pas à la question. Elle indique toutefois que pour les pétitionnaires, la rue s'appelle toujours rue du Midi. Ils indiquent aussi qu'ils camouflent les autres noms inscrits sur les plaques et estiment que changer les noms de rues sans genre, pour ajouter des noms de femmes, n'a pas de sens. Ce qui serait cohérent serait de remplacer des noms d'hommes par des noms de femmes.

M^{me} Graa ajoute que le nom de rue du Midi est lié à l'histoire du quartier et ce changement néglige cet aspect. Rendre davantage visibles les femmes est une bonne mesure à mettre en place, mais dans les nouveaux quartiers. Aux Grottes, le nom de la rue a une signification qu'il est dommage d'anéantir, qui plus est en imposant le nom d'une femme qui n'a pas habité dans le quartier.

Afin d'avoir un point de vue éclairé, le président redemande le nouveau nom de la rue du Midi.

Face au silence des pétitionnaires présents, un commissaire informe que la rue s'appelle désormais rue Julia-Chamorel.

Une commissaire souhaite savoir si les habitant-e-s ont adressé un courrier à M. Gomez.

M. Windels répond que leur réponse se trouve dans cette pétition. M^{me} Sicard complète et informe avoir personnellement répondu à la communication, qui mentionnait la possibilité de s'adresser par courriel au DFEL de la Ville de Genève. Son mail comportait des suggestions mais il n'y a jamais eu d'accusé de réception ou de suite. La manière de procéder dérange plus que le fond. M^{me} Sicard se souvient de la législation de M. Rémy Pagani, durant laquelle les habitant-e-s ont été consulté-e-s et ont pu dialoguer avec les autorités. Bien que faisant

partie d'un projet tout à fait louable, la procédure en cause a totalement ignoré les habitant-e-s concerné-e-s selon la pétitionnaire. Elle remercie la commission de les recevoir ce jour, et demande le respect des familles et commerçants impactés.

Un commissaire observe que trois rues à Genève portent le nom de rue du Midi ou ruelle du Midi, une à Hermance, une aux Eaux-Vives et celle des Grottes. Il demande si les pétitionnaires ont déjà vécu des confusions en ce sens et comprennent l'argumentaire visant à éviter d'avoir trois rues portant le même nom dans le canton.

M. Windels répond par la négative. Il imagine que de nombreuses «rue de Berne» existent en Suisse, sans pour autant donner lieu à des confusions de courrier. Le quartier comprend la rue des Grottes ainsi que l'avenue des Grottes, parallèles, et elles n'engendrent aucune confusion. En complément, M^{me} Hausser peine à comprendre comment la rue du Midi des Grottes peut être confondue avec celle d'Hermance. Elle n'a jamais vécu de situation de confusion. M. Dimitri Jaquet poursuit et explique gérer le courrier de ses parents. Le changement d'adresse a créé une situation de confusion, malgré les adaptations technologiques. Sur Google, la rue du Midi existe toujours. Les livreurs et la Poste ne trouvent pas la rue Julia-Chamorel, retournant ainsi régulièrement les courriers et colis à l'expéditeur. M. Dimitri Jaquet est surpris de la façon dont s'est déroulé ce changement de nom et des conséquences sur les habitant-e-s, générant des frais non négligeables.

Une commissaire est touchée par la référence historique. Les noms de rues représentaient autrefois des zones liées aux différentes professions. Elle demande si d'autres commerces disposant du nom de la rue dans leur raison sociale ont été impactés, au-delà de l'impact sur les privés.

M^{me} Hausser mentionne que la Brasserie du Midi vient de changer de nom, probablement pour cette raison. En complément, M. Windels informe être propriétaire d'une menuiserie située au 1, rue du Midi. Ses client-e-s ne situent pas la rue Julia-Chamorel.

Sur demande d'une commissaire, M^{me} Graa relate l'histoire du nom «rue du Midi». Autrefois dans le quartier des Grottes, les maisons étaient uniquement construites aux chiffres pairs, de sorte qu'elles étaient situées face au Midi et que le soleil y rayonnait toute la journée. Par la suite, des immeubles ont été construits en face. Toutes les rues ont un sens. En tant que guide du patrimoine, la pétitionnaire qui s'exprime est particulièrement sensible au chapitre historique que raconte chaque nom, une trace qu'il est important de préserver.

La même commissaire demande si le nom a été attribué après la construction des immeubles aux allées impaires.

M^{me} Graa informe que le nom est ancien. Des années 1850 aux années 1980, un seul côté de la route était construit. Le président acquiesce et se souvient qu’il n’y avait que des usines et des entreprises en face, dont un garage. M^{me} Hausser précise que la rue est toujours très ensoleillée.

Pour rappeler le processus de changement de nom, un commissaire résume que la Ville de Genève a dû faire une proposition à la Commission cantonale de nomenclature. Il demande si les pétitionnaires ont pu avoir un contact avec cette commission pour faire part de leurs oppositions.

M. Windels répond que les courriers envoyés n’ont jamais obtenu de réponse. Ayant personnellement écrit à M. Gomez, ses courriers de réponse comportaient l’adresse de la Rue du Midi, ce qui peut expliquer le fait qu’ils n’ont jamais eu de retour.

Un commissaire remarque que le règlement sur les noms géographiques et l’adressage des bâtiments (RNGAB) dispose à son article 4 alinéa 2 que les noms géographiques ne peuvent être modifiés que si un motif d’intérêt public l’exige. Il demande aux pétitionnaires s’ils n’ont jamais remis en cause la motivation du changement de nom.

M^{me} Hausser révèle ne pas avoir eu connaissance de ce règlement. M. Gauthy ajoute avoir supposé que le changement provenait de la volonté de féminiser les noms des rues. M^{me} Hausser rebondit sur la remarque précédente de M. Dimitri Jaquet, et explique se déplacer régulièrement en taxi avec son mari. Tous les taxis se réfèrent à la rue du Midi et ne connaissent pas la rue Julia-Chamorel.

Les questions ayant été posées, les pétitionnaires sont remercié-e-s.

Discussion et suite des travaux

Une commissaire du Centre propose l’audition de M. Gomez.

Au nom du Parti libéral-radical, un commissaire propose de voter ce soir sans auditionner le magistrat.

La commissaire Ensemble à gauche trouve judicieux d’entendre les représentant-e-s de la Commission cantonale de nomenclature.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois informe que la représentante de la Ville de Genève à la Commission de nomenclature est rattachée au département de M^{me} Perler.

Le président met au vote la proposition de renvoi immédiat de la pétition au Conseil administratif.

Cette proposition est refusée par 6 non (2 LC, 3 Ve, 1 S) contre 5 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) et 4 abstentions (3 S, 1 EàG).

Compte tenu de ce résultat, le président met au vote l'audition de M. Alfonso Gomez, qui est acceptée par 13 oui (1 UDC, 1 MCG, 1 PLR, 2 LC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 1 non (PLR) et 1 abstention (PLR).

Le président met ensuite au vote la proposition d'auditionner la représentante de la Ville de Genève à la Commission de nomenclature. Cette proposition est acceptée par 12 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PLR, 2 LC, 3 Ve, 2 S, 1 EàG) contre 2 non (PLR, S) et 1 abstention (S).

Séance du 20 novembre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, et de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projets au département des finances, de l'environnement et du logement

Pour débiter, M. Gomez expose que la rue du Midi, devenue la rue Julia-Chamorel, fait partie d'une des dernières propositions acceptées par le Conseil d'Etat. La procédure a débuté par une proposition documentée du Conseil administratif, passée ensuite devant la Commission cantonale de nomenclature qui a récolté les opinions des parties et préavisé. M. Gomez suppose que le préavis était positif, puisque le Conseil d'Etat a approuvé le changement du nom de la rue.

Pour information, M. Gomez, en charge de l'Agenda 21, rappelle que le changement se fonde sur plusieurs critères. Le premier est sécuritaire: dans un souci de compréhension des services de secours, aucune rue ne devrait porter le même nom qu'une autre sur le territoire cantonal. Compte tenu de l'état de stress dans lequel se trouvent généralement les personnes appelant les secours, une confusion peut provenir de ces doublons. Dans le présent cas, la règle émise par le Canton d'éviter les doublons a prévalu indique M. Gomez. Refusant d'accepter cette décision, quelques habitant-e-s mènent depuis un certain temps des actions de déboulonnage des plaques affichant le nouveau nom de la rue. En date du 6 octobre 2023, le Conseil d'Etat a rappelé la teneur de l'article 63 alinéa 1 de la loi sur les routes (LRoutes), disposant qu' «[i]l est interdit de porter atteinte aux voies publiques et à leurs parties intégrantes et accessoires tels que talus, murs, arbres, clôtures, fossés, aqueducs, conduites, indicateurs, plantations ou bornes», précisant ainsi que «le cas d'espèce de la rue Julia-Chamorel est donc passible de sanctions et d'une plainte pénale de la part de la Ville de Genève». M. Gomez informe ne pas avoir accédé à l'injonction de déposer plainte, souhaitant rencontrer les pétitionnaires dans une logique de dialogue. Cette rencontre sera l'occasion de rappeler aux personnes contrevenantes les sanctions auxquelles elles s'exposent. M. Gomez n'entend pas consentir à la requête des habitant-e-s de revenir en arrière. Le changement repose sur un dossier et une procédure respectant les

souhaits du Conseil d'État, à qui la décision de rechanger le nom, s'il le souhaite, appartient. Le Conseil administratif ne va pas faire de demande en ce sens.

Questions des commissaires

Pour bien saisir la procédure, une commissaire récapitule que le Conseil administratif décide un changement du nom de la rue et envoie ainsi un courrier aux habitant-e-s pour les informer.

M^{me} Roman explique que le Conseil d'Etat prend la décision de changer de nom à la fin du processus. La Ville dépose d'abord un dossier, que la Commission cantonale de nomenclature instruit et préavise, en menant les auditions idoines. Le dossier de la Ville comprend déjà une procédure de consultation en amont. Une fois la décision du Conseil d'Etat prise, un processus d'entrée en vigueur de trois à six mois se met en place, durant lequel les résident-e-s et entreprises concernées sont de nouveau informés des délais et du processus.

La commissaire rapporte les propos des pétitionnaires ayant expliqué avoir été avisés trois semaines avant que la rue change de nom, ce qui les a heurtés.

M^{me} Roman précise que les habitant-e-s sont informé-e-s à deux moments distincts: une première fois durant la phase de consultation, soit environ un an avant la prise de décision, de manière à leur laisser la possibilité de s'exprimer, puis une fois la décision prise, soit trois ou quatre mois avant l'entrée en vigueur du changement.

La même commissaire demande pourquoi le dévolu s'est porté sur le nom de Julia Chamorel.

M^{me} Roman expose que Julia Chamorel figure sur la liste des 100Elles*, établie par des historiennes de l'Université de Genève. Elle remplit ainsi les deux critères fixés par le Canton: être décédée depuis plus de dix ans et avoir contribué significativement à l'histoire locale. La proximité de son parcours avec le quartier des Grottes a également joué un rôle, puisque, dans la mesure du possible, un lien est fait entre le parcours des personnalités et l'historique du quartier.

Sur question de la commissaire, M^{me} Roman expose que Julia Chamorel était une écrivaine et dramaturge vaudoise, fille de militant socialiste. Le président ajoute que Julia Chamorel a rapidement adhéré au communisme. M^{me} Roman poursuit et indique que cette personnalité est l'auteure des romans *Les Compagnons d'Hannelore* et *La cellule des écoliers*, et de plusieurs pièces de théâtre jouées au Théâtre municipal de Lausanne en 1963 ainsi qu'en Italie.

Une commissaire demande si les habitant-e-s ont été informés et consultés durant la procédure, le cas échéant de quelle manière.

M^{me} Roman réexplique qu'une phase de consultation a été organisée à chaque volée de changement de noms. Un courrier est envoyé à l'ensemble des résidents et entreprises et l'information circule dans les médias et sur le site internet de la Ville de Genève. La troisième volée a même vu la tenue d'une séance d'information, absente lors de la deuxième volée. Toutefois, la transformation de la rue du Midi fait partie de la deuxième volée. La communication adressée se basait ainsi sur les listes établies par l'Office cantonal de la population et des migrations. Les personnes concernées ont ainsi pu s'exprimer, et l'ensemble des retours a été transmis à la Commission cantonale de nomenclature.

La commissaire en déduit alors que le dossier contient les remarques de la Brasserie du Midi. Si cette dernière s'est exprimée, M. Gomez répond que oui. M^{me} Roman explique qu'un numéro de téléphone et une adresse électronique sont indiqués à cet effet.

La même commissaire poursuit et demande alors si les auditionné-e-s ont ressenti une forte résistance lors de la consultation.

M^{me} Roman explique que des oppositions se sont manifestées, mais pas de manière aussi intense. La résistance s'est exprimée depuis que la rue a changé de nom. M. Gomez fait l'analyse d'une organisation des oppositions, passant par une tentative de judiciarisation de la demande à travers des avocat-e-s, malgré le fait que tout le processus soit parfaitement légal. M. Gomez comprend le «ressenti de déménagement» engendré par un changement de nom de rue mais des oppositions se manifestent dans tous les cas, même malgré les informations communiquées au sujet des motifs du changement. Il souligne que le changement s'inscrit dans le cadre de la motion cantonale M 2536 acceptée par le Grand Conseil, avec quarante-six acceptations contre cinq oppositions et vingt-quatre abstentions. Le *Mémorial du Grand Conseil* ne fait rapport d'aucune offense de la part des député-e-s. M. Gomez constate une mobilisation des milieux conservateurs en réaction à cette démarche féministe. Sur les septante-cinq député-e-s votant-e-s, une large majorité a préavisé favorablement la motion.

M. Gomez ne peut apporter de réponse à la commissaire lorsqu'elle demande pourquoi le changement s'est porté sur la rue du Midi et non la ruelle du Midi. En réponse, M^{me} Roman rappelle qu'une ruelle de Midi se trouve à la Terrassière, et une rue du Midi aux Grottes et dans la commune d'Hermance. La question des doublons se pose sur l'ensemble du canton et un arbitrage s'effectue sur la globalité du processus de féminisation, pour varier entre les quartiers et les tailles de rues.

En complément, M. Gomez expose la critique adressée au choix du chemin Ella-Maillart quant au fait qu'il serait trop petit au vu de l'importance de ce que le personnage représente. Il souligne que de nouvelles rues ne sont pas créées souvent. Dans le cadre fixé par la motion cantonale, l'objectif est de renommer

trente rues portant des noms de femmes sur les huit cents rues en Ville de Genève, dont quatre cents portent des noms d'hommes. Avec trois mille rues sur le territoire cantonal, dont sept cents portent des noms de personnalités publiques, mais uniquement trente des noms de personnalités féminines, Genève est encore loin du compte. Ce constat concerne aussi la Ville de Genève, en comparaison avec certaines autres villes. M^{me} Roman précise que la proportion de noms féminins parmi les noms de personnalités est de 12%.

S'agissant de la liste des cent personnalités féminines mentionnée par M^{me} Roman, le président de la commission relève qu'elle contient majoritairement des femmes politiquement à gauche. Il souhaite savoir si un choix a volontairement été fait en ce sens.

M. Gomez mentionne que Lise Girardin était politiquement à droite, raison pour laquelle les syndicats condamnent ce choix. La liste 100Elles* est variée et contient aussi par exemple des scientifiques, des femmes avec des professions libérales et des femmes ayant été visées par de l'antisémitisme.

M^{me} Roman développe que la Ville n'a pas été impliquée lors de la recherche historique menée par le collectif d'historiennes, mais se base actuellement sur cette liste pour faire des propositions de changement de dénomination de certaines rues. Le Canton fait ensuite sa propre appréciation pour déterminer si les personnalités ont suffisamment contribué à l'histoire de Genève. Les membres de la commission échangent lors des séances de la Commission cantonale de nomenclature et valident ou non les noms proposés.

M. Gomez est ouvert aux propositions de noms de femmes remplissant les critères.

Une commissaire rapporte les explications des pétitionnaires quant à l'identité de la rue du Midi, obtenue historiquement lorsque les immeubles étaient situés en face du midi avant que l'autre côté ne soit construit. Elle demande alors pourquoi débaptiser un nom ayant une fonction historique pour le remplacer par un autre nom.

M. Gomez répond que le nom doit changer pour des questions de sécurité.

La commissaire entend cet argument qui est toutefois contredit par les pétitionnaires qui ne reçoivent plus leur courrier en raison de la confusion engendrée par le récent changement de nom et du fait que la rue Julia-Chamorel n'existe pas sur Google. Pour la commissaire, les numéros postaux font foi.

M^{me} Roman précise que l'ancien nom figure toujours sur la plaque «Ancien-nement rue du Midi», à laquelle la Ville tient pour maintenir une trace et éviter les erreurs. Concernant la Poste, elle fait normalement automatiquement les changements, et la Ville s'assure de la rencontrer lors du processus de mise en œuvre.

Les habitant-e-s disposent de suffisamment de temps pour procéder au changement d'adresse. Google indique effectivement la rue du Midi lorsque la rue Julia-Chamorel est recherchée, mais une correspondance est faite.

La commissaire réitère sa question de connaître le motif du changement, ne considérant pas l'argument des doublons comme viable.

M. Gomez explique qu'usuellement, un nom de rue n'est pas modifié s'il joue un rôle au sein du quartier. A titre d'exemple, l'ancienne rue des Belles-Filles est devenue la rue Etienne-Dumont et ce changement n'avait en son temps suscité aucune opposition. Il ne s'agit pas d'effacer l'histoire mais au contraire de la rétablir.

La commissaire rend compte d'un autre souci des commerçant-e-s et habitant-e-s de la rue concernant les frais inhérents aux changements d'adresse, par exemple sur les en-têtes des papiers imprimés des entreprises.

Pour répondre à la commissaire, les frais sont pris en charge pas les personnes concernées, sans être dédommagés par la Ville ou le Canton.

M^{me} Roman explique que le changement peut être progressif grâce à la plaque «anciennement». Les en-têtes peuvent ainsi être utilisés jusqu'à l'écoulement du stock existant. Un certain nombre de changements sont automatisés, grâce à une coordination avec le Canton pour actualiser les bases de données. Le Registre du commerce (RC) exonère les entreprises pour les changements et la Ville entretient des contacts avec différents prestataires privés pour que les changements soient faits automatiquement. Les habitant-e-s et entreprises doivent ensuite procéder aux changements de prestataires de leur côté. M^{me} Roman confirme à la commissaire que les particuliers ne sont pas indemnisés, mais que les démarches sont facilitées autant que possible.

La commissaire considère comme cavalière la démarche d'imposer un changement de rue à des habitants et commerçants sans entrer en matière pour une aide financière.

M. Gomez réagit en expliquant qu'il est difficile d'évaluer le coût, puisque certaines entreprises n'en auront pas grâce à la possibilité de conserver durant plusieurs années les stocks existants. Pour M. Gomez, l'argument financier n'est pas pertinent. Bien qu'il comprenne le traumatisme lié au changement, les engagements pris par l'ensemble du monde politique doivent être assumés ou refusés sur une base crédible.

Pour répondre à un commissaire, M. Gomez indique que la motion cantonale évoquée précédemment porte le numéro 2536.

Le même commissaire demande ensuite si l'ancienne plaque est destinée à rester durant un délai défini.

M^{me} Roman répond que la plaque restera aussi longtemps que nécessaire. Un délai n'est pas prévu, en vue de faciliter le changement et d'en garder une trace historique pour montrer l'évolution d'une ville en mouvement.

Un commissaire partage avoir été marqué par l'audition des nombreuses et nombreux pétitionnaires et la pétition signée par une grande majorité des résident-e-s de l'ancienne rue du Midi. Il a été touché par leur tristesse face au processus dans lequel ils et elles n'ont pas eu l'impression d'avoir eu leur mot à dire. Il trouve important de montrer aux résident-e-s que leur avis a été pris en compte et suppose que si les douze pétitionnaires avaient pu expliquer leur point de vue, ils et elles auraient probablement saisi l'occasion.

M. Gomez admet cette possibilité d'un manque de communication. Il souligne toutefois avoir tenu compte des remarques. Dans le cas de cette pétition, le dialogue était difficile à établir face à des personnes très hostiles aux arguments présentés, quand bien même ils étaient fondés. M. Gomez et ses services se sont retrouvés copieusement pris à partie. Durant la séance, un tiers des personnes comprenait le changement. Le changement est néanmoins intervenu. Le magistrat indique être ouvert à la discussion, preuve en est puisque les pétitionnaires seront convoqué-e-s, d'une part pour les avertir que leurs actions ne peuvent perdurer, et d'autre part afin de leur communiquer les motifs ayant conduit au changement. A ce jour, les pétitionnaires ont déjà déboulonné trois fois les plaques sur les murs. M. Gomez rappelle qu'il ne souhaite pas déposer plainte mais plutôt ouvrir le dialogue, pour autant que cette envie soit réciproque.

Revenant sur l'argument des doublons, le commissaire souhaite connaître la motivation ayant poussé à changer le nom de la rue du Midi située aux Grottes et non celle située à Hermance.

M. Gomez expose avoir reçu une motion du Conseil municipal et du Grand Conseil. La Ville a pris ses responsabilités, considérant comme bénéfique la visibilité des femmes dans l'espace public. La politique d'autres communes est moins proactive. Ces arguments ont motivé la proposition du Conseil administratif et le Canton a été consulté sur les dossiers en cours. M. Gomez espère que cette politique va perdurer.

Le président remercie et libère les auditionné-e-s.

Discussion et votes

Compte tenu des éléments présentés, une commissaire du Centre propose le vote et l'annulation de l'audition d'un-e représentant-e de la Commission cantonale de nomenclature.

Le président met au vote la proposition d'annulation de l'audition d'un-e représentant-e de la Commission cantonale de nomenclature votée le 6 novembre 2023, qui est acceptée par 8 oui (1 UDC, 1 MCG, 1 PLR, 2 LC, 3 S) contre 5 non (1 PLR, 2 Ve, 1 S, 1 EàG) et 2 abstentions (PLR, Ve).

Le président met ensuite au vote la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif, qui est acceptée par 9 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC, 2 S) contre 6 non (3 Ve, 2 S, 1 EàG).

La commissaire d'Ensemble à gauche annonce la rédaction d'un rapport de minorité.

Annexe: pétition P-500

P-500

Les habitantes et
Les habitants de la
Rue du Midi

Service du Conseil municipal	
27 SEP. 2023	
Décision :	Traite par :

RECOMMANDE
Service du Conseil Municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 22 septembre 2023

Concerne : Rue du Midi – refus de changement de nom

Mesdames, Messieurs,

Cela fait maintenant deux ans que vous savez que nous refusons le changement de nom de rue que vous nous assignez. Une année que celui-ci nous a été imposé de manière tout à fait illégitime.

Dans le dernier courrier de M. Gomez datant du 28 septembre 2022, il nous assure qu'une des priorités d'action de la ville de Genève concerne la construction d'une ville où chacun se sente bien. Toutefois, en se penchant sur la procédure mise en place, nous constatons que le point 3 est fallacieusement défini comme consultation de la population. Dans les faits, l'avis des habitants concernés est magnifiquement ignoré.

Par la présente, nous réitérons donc notre refus du changement de notre nom de rue et vous faisons parvenir une deuxième pétition réunissant les signatures de l'écrasante majorité des habitants de la rue du Midi.

Nous vous enjoignons d'avertir toutes les administrations concernées et vous cédon le droit de procéder aux changements d'adresses en nos noms.

Nous vous renvoyons également, par courrier recommandé, les plaques installées de manière indue à la rue du Midi. Quant aux portants, ceux-ci ont été déposés dans les locaux de la police municipale à la rue du Midi 1.

En espérant qu'à l'avenir vous respectiez la démarche démocratique plutôt que de promouvoir un mouvement de fond découlant d'une idéologie politique, nous vous adressons notre profonde déception.

Les habitantes et les habitants
de la rue du Midi

Annexes : - un jeu de plaques
- signatures de la majorité des habitants des 9 entrées de la rue du Midi
- copies du courrier envoyé à M. A. Gomez depuis 2021

15 janvier 2024

B. Rapport de minorité de M^{me} Maryelle Budry.

En novembre 2023 la commission des pétitions, après l’audition des pétitionnaires contre le changement de nom de la rue et celle de M. Gomez et de M^{me} Roman, a accepté la pétition, à mon grand étonnement je dois dire. Car les pétitionnaires n’avaient pas d’autres arguments que «la rue s’est toujours appelée ainsi et doit continuer à s’appeler rue du Midi». De plus, ce groupe de personnes a procédé au déboulonnement des plaques de rue, action pénale qui devrait normalement déboucher sur une plainte de la Ville de Genève. Il est tout à fait étonnant qu’une commission du Municipal, composée entre autres par des conseillers et conseillères de droite, cautionne une action illégale!

Ces habitant-e-s des Grottes se sont plaints de n’avoir pas été consultés, ce qui a été démenti par le conseiller administratif Alfonso Gomez et la responsable de l’Agenda 21, M^{me} Roman, qui nous ont expliqué la procédure de changement de nom de rue, voulue par le Canton, qui a été respectée. Deux séances d’information et une rencontre avec M. Gomez ont eu lieu durant l’année en cours. Les pétitionnaires ont volontairement effacé le nom de la rue Julia-Chamorel et se plaignent ensuite que les taxis ou les livreurs ne trouvent pas cette rue. Or la Ville a clairement indiqué sur les plaques «Rue Julia-Chamorel, anciennement rue du Midi» et la Poste renvoie régulièrement le courrier adressé à l’ancienne adresse. Quant aux prétendus frais de changement d’adresse, l’achat d’un tampon postal n’est vraiment pas ruineux!

Aucune de ces revendications ne nous a convaincu-e-s.

Ce qui est navrant, c’est que les habitant-e-s n’ont pas cherché à s’intéresser à l’auteure Julia Chamorel. C’était pourtant une femme de gauche, durant une période de sa vie membre active du Parti socialiste, une féministe, une écrivaine très reconnue. Je me rappelle avoir été en classe à l’Ecole supérieure de jeunes filles avec sa nièce Monique Chamorel et j’étais pétrifiée d’admiration de côtoyer une parente d’une écrivaine romande publiant à Paris, aux Editions du Seuil, Julliard et Gallimard, ce qui était extrêmement rare pour une Romande à l’époque! Il est bien dommage qu’elle ne soit plus lue, et pour cause, les bibliothèques municipales ne nous proposent plus ses livres!

Si la Ville avait voulu la faire connaître aux habitant-e-s des Grottes, elle aurait pu devenir leur héroïne! Je déplore en passant ce manque de communication et proposerai encore des actions pour mieux visibiliser les femmes ayant participé à la mémoire collective genevoise, comme nous l’avons fait dans la motion M-1759 «Valorisons l’apport des femmes et de leurs luttes dans l’histoire

de Genève». Le Conseil municipal avait accepté cette motion le 8 mars 2023. Le Conseil administratif avait répondu par écrit que la Ville en fait assez – la preuve que non, il faut continuer à sensibiliser la population sur l’apport des femmes!

Habituellement Ensemble à gauche apprécie l’esprit de résistance anarchiste des habitant-e-s des Grottes, mais dans cette affaire cet esprit se déploie au détriment d’une cause qui nous tient à cœur et d’une femme de qualité dont le quartier pourrait être fier!

Ensemble à gauche invite donc le Conseil municipal à classer cette pétition. Et surtout l’invite, ainsi que les pétitionnaires, à faire connaissance de Julia Chamorel, à la lire et à l’apprécier!